



Document administratif et technique préparatoire à l'étude d'un projet de collectif

A renvoyer par mail à cie.passage@aurillac.net à échéance du 31 mars 2025

Ce document est à différencier du dossier détaillé à envoyer à échéance 28 février 2025

Bienvenue au Festival d'Aurillac et à son rendez-vous des compagnies de passage !
Nous sommes ravi·es que vous envisagiez d'y participer en tant que collectif.

Voici quelques informations importantes pour garantir une expérience harmonieuse pour toutes et tous.
Le rendez-vous des compagnies de passage est ouvert à une organisation collective selon les espaces investis. Ainsi, un collectif est constitué de plusieurs compagnies qui décident de collaborer pendant le Festival dans le but d'investir un site, ouvert ou clos, et de proposer une programmation coordonnée.

Cette organisation se traduit par une **présentation de spectacles sur site toute la journée, à partir de 10h et jusqu'à minuit au maximum**, en tenant compte des réglementations actuelles, notamment en termes de sécurité, d'hygiène, de gestion des jauges, etc.

Pour chaque site, la prise en compte par le collectif de l'environnement à proximité est essentielle.
Cela devra se traduire par une volonté de **cohabitation exemplaire** entre tous les membres d'un collectif d'une part (équipes artistiques et techniques, prestataires et bénévoles) et les habitant·es, usager·es, riverain·es d'autre part.

Cette démarche de cohabitation pourra se traduire par des rendez-vous d'information destinés aux riverain·es, par des rencontres, par la création d'opportunités de participation, mais aussi par la limitation des potentielles nuisances, en particulier sonores, ou autres troubles de voisinage.

L'organisation d'un collectif suppose qu'**une compagnie professionnelle coordonne** le projet et implique la présence d'un·e référent·e technique qualifié·e.
Nous avons besoin d'un·e seul·e interlocuteur·rice pour la partie administrative et un·e interlocuteur·rice pour la partie technique.

Nous rappelons que les collectifs doivent rester à « taille humaine » et garder comme **objectif premier la présentation de spectacles d'arts de la rue**, et/ou prenant en compte l'espace public.
Les temps nocturnes, conviviaux et festifs, sont possibles, mais ne peuvent constituer l'enjeu principal de l'organisation d'un collectif.

Pour rappel, **la charte des compagnies de passage** s'adresse aussi aux collectifs. En particulier, celle-ci précise que les concerts de musique amplifiée ne sont pas autorisés lors de ce rendez-vous.
Il est toutefois toléré que les collectifs proposent une programmation musicale jusqu'à la fermeture des buvettes et des sites, mais celle-ci doit impérativement respecter les bonnes conditions de la « fête » et porter attention à ce que les désagréments soient limités pour les riverain·es.

Les propositions artistiques et musicales prévues après les spectacles et jusqu'à la fermeture des sites doivent impérativement être communiquées lors de l'inscription afin de nous permettre d'avoir une analyse globale et complète de votre projet. Les horaires d'ouverture et de fermeture des sites envisagés doivent également être communiqués.

Les collectifs sont responsables du public accueilli sur le site qui leur est confié et doivent veiller particulièrement à ce que la fermeture se fasse dans la quiétude, évitant ainsi toute nuisance nocturne.

Nous sommes impatient·es de vous accompagner dans votre aventure artistique collective lors de la prochaine édition du Festival d'Aurillac.
Ensemble, créons des moments mémorables pour tous les festivaliers et les festivalières, dans un partage équilibré de l'espace public et en bonne harmonie avec les riverain·es et les habitant·es !

RENDEZ-VOUS DES COMPAGNIES DE PASSAGE – Festival d’Aurillac

A renvoyer par mail à cie.passage@aurillac.net à échéance du 31 mars 2025

Document administratif et technique préparatoire à l’étude d’un projet de collectif

Ce document a pour objectif :

- D’identifier les responsables administratif et technique porteur·euses du projet,
- De dimensionner techniquement les installations et la vie du collectif,
- De préciser l’organisation de la sécurité, de la sûreté et de la prévention.

Responsables du collectif artistique

Nous considérons que les responsables sont des professionnel·les du secteur des arts de la rue et de l’espace public compétent·es dans l’organisation et la coordination d’événement.

Dans le cadre de la préparation et de l’organisation du festival, vous serez les interlocuteur·rices de l’association ÉCLAT.

> La personne « référente administrative / coordinatrice » sera l’interlocutrice principale pour tout ce qui concerne l’organisation générale.

> La personne « référente technique » sera l’interlocutrice principale du régisseur général des Compagnies de passage pour traiter de la mise en œuvre technique du projet.

Vous serez présent·es dès l’arrivée du collectif sur le lieu et jusqu’à sa restitution ainsi qu’à l’état des lieux d’entrée et de sortie du site mis à disposition.

Durant l’exploitation, vous deviendrez les référent·es du site attribué au collectif et ferez respecter les consignes de sécurité, de salubrité, les jauges et les mentions décrites dans la convention d’occupation du lieu.

Certains lieux attribués aux collectifs (les écoles notamment) peuvent nécessiter une assurance spécifique. La compagnie porteuse du projet doit donc être en mesure d’en fournir une.

Pour faciliter les échanges concernant votre site (alerte météo, information sur la fréquentation...), notre équipe pourra être amenée à vous contacter par le biais du Centre Opérationnel Départemental (COD), situé en Préfecture.

Les contacts mentionnés ci-dessous doivent rester joignables durant le festival et être présents sur site durant toute la période d’exploitation.

Nom de la structure porteuse du projet : (association / compagnie)

Nom / Prénom du « référent·e administratif·ve / coordinateur·rice » :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxx

Téléphone : xx xx xx xx xx

Nom / Prénom du « référent·e technique / régisseur·euse » :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxx

Téléphone : xx xx xx xx xx

Nom du collectif :

Année de création du collectif :

Vie du collectif



Les sites sont attribués en essayant de répondre au mieux à vos demandes.
Compte-tenu du nombre de demandes croissantes et des espaces disponibles qui évoluent chaque année, nous ne pouvons garantir l'attribution d'un emplacement à tous les projets de collectifs.

Les caractéristiques du site qui vous sera attribué vous seront communiquées par le biais d'un plan détaillé (espaces disponibles, électricité, eau, sanitaires, accès pompier devant rester libre, véhicules anti-bélier...). Votre projet devra pouvoir s'adapter au lieu proposé, qui pourra être à partager avec d'autres compagnies voire d'autres collectifs.

Nous ne pouvons garantir des infrastructures logistiques liées à la vie du collectif sur chaque espace.
Nous ne fournissons aucun matériel technique.

Jauge

Quelle jauge de public maximum le collectif envisage-t-il d'accueillir en simultané :
sur la journée :

Espaces de jeu

La description des espaces dont vous avez idéalement besoin ainsi que l'information de quel spectacle y est associé (tableau page suivante) nous permet de trouver un lieu correspondant le plus possible à vos attentes. Vous pourrez adapter ces espaces au lieu attribué.

| Nom de l'espace de jeu | Dimensions (Lxlxh) | Type de sol (herbe, bitume etc) | Pinces (O/N) | Jauge | Besoin élec (kW) | Commentaires/ Précisions |
|------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------|-------|------------------|--------------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Compagnies et spectacles présentés par le collectif



Chaque compagnie du collectif doit également s'inscrire individuellement auprès du bureau des Compagnies de passage (via ce [lien](#))

| Compagnie | Titre du spectacle | Spectacle fixe, sans démontage quotidien (cocher) | Nom/numéro de l'espace de jeu où joue ce spectacle (cf tableau précédent) | Nom / Prénom et qualité des responsables | N° de téléphone |
|-----------|--------------------|---|---|--|-----------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Besoin électrique

Nous sommes limités par les raccords électriques disponibles sur chaque site, il faudra donc vous adapter aux puissances disponibles.

Merci de préciser ci-dessous vos besoins électriques en essayant de limiter ces derniers au maximum (bilan détaillé si possible) :

Barriérage



La ville d'Aurillac peut fournir des barrières en quantité limitée. ÉCLAT répartit au mieux ces dernières en fonctions des besoins des différents collectifs et des sites attribués.

Quels seraient idéalement vos besoins :

- En barrières Vauban :

- En barrières Heras :

Structures particulières

Chaque structure prévue par le collectif doit être inscrite par une compagnie. La compagnie porteuse du collectif peut inscrire plusieurs structures du collectif.



Il est interdit de réaliser des ancrages au sol (type pinces) ou sur les murs des espaces mis à disposition dans les cours d'école et sur certains espaces (ex : parking). Tout ancrage doit faire l'objet d'une demande.

CTS (chapiteaux, tentes et structures) accueillant ou non des spectacles



Les CTS accueillant des spectacles sont prioritaires lors de l'attribution des lieux et des horaires.

| Type | Dimensions | Accueillant des spectacles: O/N | Accueillant du public : O/N | Jauge | Date de l'extrait de registre |
|------|------------|---------------------------------|-----------------------------|-------|-------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Ossatures destinées à supporter des personnes (OP)



Il s'agit de tous les ensembles démontables de type tribune démontable, scène, plateforme etc. Suivant la hauteur et la jauge de ces éléments, nous serons amenés à vous demander différents documents attestant de leur respect de la législation voire à vous demander la prise en charge d'un contrôle de ces derniers. ([réglementation ici](#))

| Type | Dimensions (L x l x h) | Accueillant du public: O/N | Jauge | Nom de la Cie | Numéro d'inscription |
|------|------------------------|----------------------------|-------|---------------|----------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Ossatures d'équipements scéniques (OS)



Il s'agit de tous les ensembles démontables de type portique (non circassien), totems, pont, grils techniques, poutres etc.

Suivant la hauteur et la jauge de ces éléments, nous serons amenés à vous demander différents documents attestant de leur respect de la législation voire à vous demander la prise en charge d'un contrôle de ces derniers. ([réglementation ici](#))

| Type | Quantité | Hauteur | Nom de la Cie | Numéro d'inscription |
|------|----------|---------|---------------|----------------------|
| | | | | |
| | | | | |

Scénographie du collectif (hors décors spectacles, CTS, OP, OS)



Toute toile tendue au-dessus du public doit être classée au feu M2.

| Type | Dimensions | Nom de la cie | Numéro d'inscription |
|------|------------|---------------|----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Petite restauration / boissons

Description et dimensions des espaces / véhicules / structures dédiés à la restauration.

| | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |

- **Vente à destination du public** : oui / non



La petite restauration ainsi que la vente de boissons à destination du public sont soumises à une demande d'autorisation de débit de boisson temporaire.

La petite restauration doit impérativement être organisée et tenue par un.e professionnel·le enregistré·e auprès des services sanitaires de son département. Il doit en outre avoir la capacité de répondre à toutes les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire pour cette activité.

Les contrôles de la part des services départementaux **sont systématiques** et toute restauration opérant de la vente au public non déclarée sera démontée.

A noter : les caterings des équipes des collectifs doivent aussi être assurés par un.e professionnel·le enregistré·e auprès des services sanitaires de son département.

En cas de besoin, le bureau des Compagnies de passage pourra vous fournir une liste de professionnel·les que vous pourrez contacter.

> Comme les éditions précédentes, ÉCLAT déploie un système de gobelets consignés dans ses buvettes et bars (25cl et 50cl). Le Festival d'Aurillac se déroulant sur l'ensemble de la ville, nous souhaitons vivement vous associer à cette démarche, dans une logique écoresponsable autant que dans l'esprit d'une dynamique collective autour de ces 4 jours uniques et rassembleurs.

Souhaitez-vous en bénéficier : oui / non

Le cas échéant, le pôle Écofestival vous contactera en avril pour définir votre besoin avec vous.

Base de vie - campement du collectif

Tous les lieux de collectifs ne sont pas adaptés pour accueillir des campements selon le nombre de personnes et de véhicules présents.

| Nombre de personnes estimées | Nombre et types de véhicules nécessitant l'accès au campement | Nombre et types d'hébergement (tentes) |
|------------------------------|---|--|
| Artistes : | | |
| Technicien·nes : | | |
| Bénévoles : | | |

> Toilettes



Suivant la taille du collectif, la ville d'Aurillac et ÉCLAT ne peuvent s'engager à mettre en place des toilettes, sèches ou non, en quantité suffisante pour vos équipes ET le public. Il est donc important de prévoir des solutions de votre côté, si vous envisagez un collectif de taille importante. De même, la Ville d'Aurillac ne peut pas s'engager à fournir des douches en plus de celles éventuellement déjà présentes sur certains sites.

Mettez-vous en place des toilettes sèches avec gestion de la collecte et traitement des déchets pris en charge par vos soins ? oui / non

Si oui, nombre :

Souhaitez-vous mettre en place des toilettes sèches avec possibilité de déposer vos déchets dans un lieu de collecte géré par la Ville d'Aurillac ? oui / non

Si oui, nombre :

> Gestion du tri des déchets



La collecte et l'élimination des déchets ménagers et du tri sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération. Des bacs de collecte seront mis à votre disposition. **Pour être collectés, ils devront être mis en place sur un emplacement spécifique indiqué en amont.** Le verre doit être vidé dans les bennes à verre habituelles. Un référent déchet est désigné au sein d'ÉCLAT. Il sera votre interlocuteur afin de faire le lien entre vous et les services de collecte pour permettre, dans la mesure du possible, d'adapter les interventions.



Il est de la responsabilité du collectif d'évacuer les encombrants de son site à la déchetterie à la fin du festival. La déchetterie de l'Yser est spécialement ouverte le dimanche à cet effet.

En mai, une réunion d'information en visio-conférence vous sera proposée, afin de vous présenter le dispositif de gestion des déchets géré par la CABA et partager des expériences utiles pour organiser à votre manière la gestion des déchets sur vos sites, ceci en fonction de vos possibilités et contraintes.

- Disposez-vous de poubelles de tri double-flux ou prévoyez-vous d'en fabriquer ? oui / non

- Etes-vous en capacité de trier les biodéchets ? oui / non

- Précisions sur les modalités de gestion des déchets prévues par le collectif :

- Avez-vous un·e référent·e sur cette thématique dans votre collectif ?

Si oui, merci de préciser :

- nom / prénom du/de la référent·e :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxxx

Téléphone : xx xx xx xx xx

Organisation de la sécurité, de la sûreté et de la prévention

- Disposez-vous de personnel qualifié en sécurité incendie (SSIAP) et / ou assistance à personnes (formation PSC1, SST, infirmier·e...) ? Oui / Non

Si oui, merci de préciser :

- nom / prénom / formation - qualification
- nom / prénom / formation - qualification
- nom / prénom / formation – qualification

- Disposez-vous de personnel habilité pour des travaux électriques ou des interventions en basse tension (BR, B1, B2 ...) ? Oui / Non

Si oui, merci de préciser :

- nom / prénom / formation - qualification
- nom / prénom / formation - qualification
- nom / prénom / formation – qualification

- Disposez-vous de personnel affecté à la sûreté (vigilance) ? Oui / Non

Si oui, merci de préciser :

-
-
-



Suivant les sites, des agents de sécurité privée peuvent être rattachés à votre collectif par ÉCLAT. Ces derniers peuvent vous assister dans le contrôle de la jauge pour les sites fermés comme les écoles. Le respect de cette jauge et l'accueil du public reste cependant de votre responsabilité. Les agents peuvent par ailleurs faire remonter des informations de sécurité ou de sûreté à l'organisation du festival.



Afin d'assurer la sûreté du public sur votre site et dans le cadre du protocole vigipirate, il pourra vous être demandé de placer des véhicules anti-voitures béliers sur les accès de vos sites dès lors que vous accueillez du public. Ces derniers doivent pouvoir être déplacé en cas d'urgence, un contact doit être indiqué sur le véhicule.

- Disposez-vous de moyens d'extinction et de secours propres au collectif (autres que ceux installés dans les CTS ou ceux mis à disposition par le festival) ? Oui / Non

- Extincteurs : *type et quantité*
- Eclairage de secours :
- Mégaphones :
- Autres :



Le festival propose une formation à la manipulation d'extincteurs (durée 2h), le 18 août 2025. Chaque CTS (chapiteau, tente, structure) accueillant plus de 49 personnes nécessite deux personnes formées à la manipulation d'extincteurs.

Souhaitez-vous participer à cette formation ? Oui / Non

- Mettez-vous en place de la prévention auprès des publics en matière de Réduction des risques et/ou de Violences Sexistes et Sexuelles ? Si oui, merci de détailler les différentes actions envisagées :

- Avez-vous un·e référent·e sur cette thématique dans votre collectif ?

Si oui, merci de préciser :

- nom / prénom du/de la référent·e :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxxx

Téléphone : xx xx xx xx xx



Voici les associations de prévention présentes durant le festival. Elles assurent des permanences téléphoniques, disposent d'un stand d'information dans la rue des Carmes et pratiquent des maraudes à l'Aire d'accueil de la Ponétie, sur les extérieurs du centre-ville et les sites des collectifs.

- APT15 OPPELIA : Prévention et soins en addictologie
- AIDES : Camion stand à l'Aire d'accueil de la Ponétie
- PROTECTION CIVILE - PREMIERS SECOURS
- PLANNING FAMILIAL
- LES CATHERINETTES : Prévention des violences sexistes et sexuelles

A propos de la lutte contre les VHSS, ÉCLAT propose une visio fin avril en présence des Catherinettes afin d'évoquer le protocole mis en place durant le festival à l'échelle de la ville. Seront abordées également les actions déployables sur votre collectif en cohérence avec le plan général de prévention.

Si vous avez des questions en amont de cette rencontre, vous pouvez envoyer un mail dédié aux compagnies de passage.

Commentaires ou remarques nécessaires à la compréhension de votre projet

Document à transmettre à échéance du 31 mars 2025 à l'adresse suivante : cie.passage@aurillac.net